

Objet de la délibération :

TRAVAUX, AMENAGEMENT DURABLE,  
TRANSITION ECOLOGIQUE, SECURITE,  
PATRIMOINE

**AMENAGEMENT DURABLE - Enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de la ZAC Le Solan emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint Mathieu de Tréviérs et à l'autorisation environnementale unique au profit de la commune de Saint Mathieu de Tréviérs - Avis de la commune sur le dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint Mathieu de Tréviérs**



**VOTE :**

- Votants : 25**
- Pour : 19**
- Contre : 6**
- Abstentions : 0**
- VOTE A LA MAJORITE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
SAINT MATHIEU DE TREVIERS**

**18 janvier 2023**

**L'An Deux Mille vingt trois**

**et le dix-huitième jour du mois de janvier à 19h00**

à Saint Mathieu de Tréviérs le Conseil Municipal de la Commune, convoqué le **douze janvier** s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Jérôme LOPEZ, Maire.**

**Membres présents :**

**M. Jérôme LOPEZ, Maire.**

**Mme Patricia COSTERASTE, M. Jean-Marc SOUCHE, Mme Christine OUDOM, M. Patrick COMBERNOUX, Mme Palma PERRONE VASSALO, M. Luc MOREAU, Mme Gwendoline ATTIA DESJOUIS, M. Stéphane GOULLIER, Adjoints au Maire.**

**M. Antoine FLORIS, M. Alain GIBAUD, Mme Marguerite BERARD, Mme Géraldine LEFEBVRE, Mme Vanessa DURIEUX, M. Rémi GERBAUD, Mme Kelly BEST, M. Nicolas GASTAL, Mme Isabelle POULAIN, M. Lionel TROCELLIER, Mme Magalie BARTHEZ, Mme Bernadette MURATET, M. Boris AZAM, M. Gilbert COMBETTES, Mme Cécile COMELLI, Conseillers Municipaux**

**Membres représentés :**

**Mme Nicole MAZOT donne pouvoir à M. Jérôme LOPEZ.**

**Membres absents :**

**M. Thibaud LE NEUDER - M. Thibaut MARTINEZ.**

**Secrétaire de séance:**

**Mme Christine OUDOM.**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, des articles L. 131-4 et suivants et L. 153-49 et suivants du Code de l'environnement, la commune est appelée à donner un avis sur le dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint Mathieu de Tréviérs, et ce dans le cadre de la déclaration d'utilité publique de la ZAC Le Solan.

Le dossier soumis au Conseil municipal intègre les corrections proposées au sein de la pièce intitulée « Mémoire en réponse des points soulevés par les Personnes Publiques Associées dans le cadre de l'Examen conjoint » qui fait partie des éléments inscrits au dossier d'enquête publique.

L'avis de la commune concernant cette mise en comptabilité se fonde sur les avis suivants :

- l'avis favorable concernant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) dans le cadre du projet de ZAC Le Solan prononcé par le Commissaire Enquêteur dans le cadre du rapport relatif à l'enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de la ZAC Le Solan emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint Mathieu de Tréviérs et à l'autorisation environnementale unique au profit de la commune de Saint Mathieu de Tréviérs ;
- les avis concernant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint Mathieu de Tréviérs rendus dans le cadre de l'Examen conjoint des Personnes Publiques Associées (PPA) ;

Examen conjoint des Personnes Publiques Associées (PPA)  
034-213402761-20230123-2023-01-005-DE  
Date de télétransmission : 23/01/2023  
Date de réception préfecture : 23/01/2023

Publication sur le Site  
Internet de la Commune  
le 24/1/2023

- la prise en compte par le commissaire enquêteur des propositions d'adaptation du dossier et des pièces du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées pendant l'examen conjoint.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- **de donner** un avis favorable au dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint Mathieu de Trévières dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique de la ZAC Le Solan ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

La commission municipale Travaux, Aménagement durable, Transition écologique, Sécurité et Patrimoine, qui s'est réunie le 9 janvier 2023 a présenté ces éléments.

**Après en avoir délibéré et procédé au vote,  
Le conseil municipal,**

**DECIDE  
A LA MAJORITE**

- **de donner** un avis favorable au dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint Mathieu de Trévières dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique de la ZAC Le Solan ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

*Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus, pour extrait conforme.*

**Le Maire**  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour  
excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de  
deux mois à compter de la présente notification,  
sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication

**le Maire,**  
  
**Jérôme LOPEZ.**

Accusé de réception en préfecture  
034-213402761-20230123-2023-01-005-DE  
Date de télétransmission : 23/01/2023  
Date de réception préfecture : 23/01/2023